

Adresse de la société populaire de Marseille (Bouches-du-Rhône),
lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Marseille (Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 6 frimaire an III (26 novembre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 191-192;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19747_t1_0191_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

[Les membres composant la société populaire de Mont-Mole à la Convention nationale, s.l.n.d.] (17)

Représentans d'un peuple souverain et libre,

Vous avez encore une fois sauvé la patrie ; grâces immortelles vous soient rendues.

La chute du nouveau tyran avait fait luire dans nos ames l'espoir du bonheur : maintenant il est assuré.

La lecture de votre adresse sublime au peuple français a rallié tous les esprits et électrisé tous les cœurs. Les intrigans ont péri d'effroi, et les scélérats de toutes les espèces ont été anéantis.

Qu'ils viennent ces Robespierriens, ces hommes avides de sang et de carnage qui ne se nourrissent que d'injustices, pour qui la vertu et la probité étaient un crime ? Qu'ils viennent contempler le bonheur et la sérénité dont nous commençons à jouir depuis leur anéantissement. Ils verront si le peuple toujours bon, et dont ils avaient lassé la patience par leurs forfaits prétendus révolutionnaire sera disposé à les soutenir et à courber de nouveau la tête sous leur joug infâme ?

Non, qu'ils n'y prétendent pas ! Ils trouveraient en nous autant de vengeurs de la liberté qu'ils avaient outragée et défigurée, que l'on compte d'habitans dans le plus petit point de la République que nous occupons.

Représentans, tels sont les principes que nous professons, et dont ne dévieront jamais les citoyens qui composent cette société.

Paix à l'homme probe, juste et vertueux.

Mort aux tyrans, haine implacable que dilapidateurs de la fortune publique, et aux buveurs de sang.

République française une et indivisible. Respect et fidélité à la Convention nationale, seul point de ralliement ; et soumission sans bornes à tout ce qui émanera d'elle. Voilà notre profession de foi.

Suivent 33 signatures.

2

a

La société populaire de Landau [Bas-Rhin] annonce qu'elle a ouvert une souscription volontaire dont le produit doit être employé à la construction d'un vaisseau, et qu'une somme de 1 000 liv. est le résultat de cette souscription (18).

(17) C 328 (2), pl. 1456, p. 28.

(18) P.-V., L., 116. Bull., 7 frim. (suppl.).

[Les membres composant la société populaire régénérée de Landau à la Convention nationale, Landau, le 14 brumaire an III] (19)

Représentans,

Les républicains composant la société populaire de Landau, jaloux de contribuer au bonheur et à la prospérité de la République, ont ouvert une souscription volontaire pour être employée à la construction d'un vaisseau pour combattre nos ennemis, une somme de 1 000 liv. est le résultat de cette souscription. La société a arrêté qu'elle serait envoyée au département du Bas-Rhin, pour être jointe à celles qui pourraient être faites dans les différentes municipalités et sociétés populaires de ce département. Puisse ce faible secours engager tous les vrais amis du bien public à concourir au bonheur général.

Vive la Convention nationale. Vive les bons républicains.

Suivent 51 signatures.

b

Celle de Marseille [Bouches-du-Rhône], dans une adresse énergique, applaudit avec enthousiasme au décret qui ramène les sociétés populaires à leur institution : elle peint ensuite, d'une manière attendrissante, la joie naïve et pure du peuple ; le jour qu'on célébra dans son enceinte, en présence des représentans du peuple Auguis et Serres, la fête de la patrie reconnaissante envers ses défenseurs victorieux ; elle finit par conjurer la Convention nationale de rester à cette hauteur où l'a élevée une énergie qui l'a rendue digne des respects de l'Europe étonnée (20).

[Les citoyens composant la société populaire de Marseille à la Convention nationale, Marseille, le 23 brumaire an III] (21)

Représentans du peuple,

Ces hommes qui s'attachent aux Révolutions comme les oiseaux de proie suivent les armées, et ne demandent de la victoire que les cadavres, après avoir remué le crime jusqu'à la fange, étoient parvenus à obscurcir pendant quelques instants, l'opinion publique ; mais il n'est pas plus facile de l'étouffer qu'il n'est possible d'éteindre cet astre bienfaisant qui voilé quelques fois, n'en réchauffe pas moins la terre.

La Convention nationale en proclamant de nouveau les grands principes de la justice et de la morale, vient d'assurer la stabilité de la République et le bonheur du peuple.

Représentans, il étoit tenu de poser le fanal protecteur à l'entrée du port, le vaisseau de l'état s'en approche à pleines voiles, et son naufrage

(19) C 328 (2), pl. 1456, p. 1. J. Fr., n° 792 ; M.U., n° 1357.

(20) P.-V., L., 116. Bull., 6 frim. (suppl.).

(21) C 328 (1), pl. 1456, p. 2. J. Fr., n° 792 ; M.U., n° 1354.

étoit possible, car les pirates de l'opinion avoient aussi placé des feux sur les écueils.

Il faut bien aussi que nous vous félicitions sur le décret rigoureux, mais juste qui ramène les sociétés populaires à leur institution.

C'est là que par un renversement de tout ordre, étoit concentré, le gouvernement non pas avec ses bienfaits, mais avec tous ses écarts ; c'est là que quelques hommes au nom du peuple, jugeoient, administroient et dispoisoient des places. C'est de là qu'au signal convenu, partoient ces aberrations politiques, ces mesures Robespierriennes qui se propageant en échos sur quarante quatre mille points de la République, venoient retentir à la fois dans le sein de la Convention ; en un mot, c'est dans ces assemblées que Pitt avoit ses meilleurs arsenaux et ses points de contact plus sûrs. Sans doute il étoit moins facile à ce grand maître en corruption de solder une armée d'esclaves contre la France que de s'attirer dans son sein quelques uns de ces hommes agitateurs qui font et défont les révolutions.

Représentants, vous avés mis à l'ordre du jour la justice, toutes les vertus et le commerce réparateur, vous ne pouviés accomplir vos salutaires intentions sans chercher le moyen d'assurer la paix intérieure. Ces moyens sont trouvés, et leur effet est tellement sensible, que Marseille semble renaître de ses cendres.

Que n'étiez vous dans cette commune le jour qu'on célébra la fête de la Patrie reconnoissante envers ses défenseurs victorieux, c'est alors que vous auriez recueilli à votre tour un juste tribut de reconnoissance et d'hommage à la voix d'Auguis et de Serre, vos dignes collègues, un peuple immense sorti comme des voutes de Marseille, se répandit dans les rues, et les places publiques, la plupart des habitants comprimés par la terreur et rendus à la liberté, sourioient à l'aspect du ciel, dont ils furent privés si longtemps. Aux cris mille fois répétés de vive la Convention, succédèrent les épanchements de la joie et les embrassements fraternels, tout étoit dans l'ivresse et dans l'enthousiasme. Puisse ce bonheur être durable, mais qui pourroit l'altérer désormais ? La Justice et la Vertu ne sont-ils pas le premier intérêt de l'homme ? Le règne des hommes de sang n'est-il pas étouffé ? Non, le bonheur du peuple ne retrogradera pas, la Convention nationale s'est portée à cette hauteur d'où l'on ne peut plus descendre. Elle est digne à présent des respects de l'Europe, quant à nous rassemblés autour de l'autel de la patrie ; nous avons juré par la reconnoissance (c'est le serment le plus saint), nous avons juré par nos frères d'armes vainqueurs des rois coalisés, de périr ou de voir triompher les principes de justice et de vertu qui seuls forment les républiques.

Vive la République française. Vive la Convention nationale.

Suivent 559 signatures.

c

Le comité révolutionnaire d'Honfleur, département du Calvados, annonce qu'il a déposé à la municipalité de cette commune, le 12 brumaire, le produit d'une souscription faite par ses membres, montant à la somme de cent quinze livres, destinée à concourir aux frais de construction d'un vaisseau qui doit porter le nom de ce département (22).

[Le comité révolutionnaire de Honfleur à la Convention nationale, Honfleur, le 18 brumaire an III] (23)

Citoyens représentants,

Nous avons déposé en notre municipalité suivant son invitation du 12 courant cent quinze livres, produit d'une souscription faite en notre comité pour servir à la construction du vaisseau projeté *Le Calvados* ; puisse ce monument rappeler aux Calvadociens la haine qu'ils doivent vouer aux tirans des mers, surtout à cette orgueilleuse Albion, fière de la domination antérieure sous le règne des Roys et qui, déjà effrayée de la bravoure républicaine, semble n'avoir plus de force que dans le charlatanisme d'un ministre perfide. Notre Calvados semblable au rocher dont il portera le nom sera inébranlable. Sans doute le courage des braves marins de nos contrées, qui sans avoir besoin de stimulant montreront un nouveau zèle à défendre la patrie entière dans ce témoignage de dévouement de leurs concitoyens.

Suivent 11 signatures.

d

La société populaire de Bletterans, district de Lons-le-Saulnier, département du Jura (24) ;

[La société populaire de Bletterans à la Convention nationale, s.l.n.d.] (25)

Citoyens représentants,

Enfin la justice prend la place de la Terreur dans ce département, enfin la vertu, les talents et la probité ne sont plus proscrits, l'aristocratie et le coquinisme sont découverts : vive la Convention nationale, la République est encore une fois sauvée ! Que d'actions de grâce, sages législateurs, les patriotes amis des principes, ne vont-ils pas avoir à vous rendre, de combien de bénédictions ne vont-ils pas vous couvrir ! Vous avez juré de sauver le peuple ou de mourir à votre poste, et nous vous l'annonçons déjà, nous éprouvons que ce serment ne sera pas vain.

(22) P.-V., L, 116.

(23) C 328 (1), pl. 1447, p. 1.

(24) P.-V., L, 116.

(25) C 328 (2), pl. 1456, p. 3.